



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

BDR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°110 /2017 DU 08 DECEMBRE 2017

Modifiant la délibération n°141/2015 du 09 décembre 2015 relative à la désignation des représentants du conseil municipal de Piraé au sein des commissions internes et au sein des différents organismes extérieurs.

Date de convocation : 30 novembre 2017	L'an deux mille dix-sept, le huit décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1 ^{er} adjoint au maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 30 novembre 2017							
Date d'affichage du compte-rendu : 12 décembre 2017							
Date d'affichage de la présente délibération : 13 DEC. 2017							
Résultats des votes :							
VOTANTS	26						
POUR	26						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité.							
	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>05</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	21	PROCURATION	05
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	21						
PROCURATION	05						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM		X	
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE		X	Irvine PARO
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	
M. Christophe TEAO		X	
Mme Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maïana BAMBRIDGE		X	Béatrice VERNAUDON
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT		X	
TOTAL	21	12	5 procurations

DELIBERATION N° 110 /2017 DU 08.12.2017
Modifiant la délibération n°141/2015 du 09 décembre 2015 relative à la désignation des représentants du conseil municipal de Pirae au sein des commissions internes et au sein des différents organismes extérieurs

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment son article L 2121-33 ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°141/2015 du 09 décembre 2015 relative à la désignation des représentants du conseil municipal de Pirae au sein des commissions internes et au sein des différents organismes extérieurs
- VI la délibération n°51/2016 du 27 juin 2016 approuvant le partenariat de la commune pour les championnats du monde de va'a en 2017 et 2018 ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, 1^{er} adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

Les championnats du monde de va'a en 2017 et 2018 se déroulent dans la commune de Pirae grâce à un partenariat entre la Ville et le Comité d'organisation locale.

Afin de répondre aux objectifs communs, la Ville de Pirae est notamment représentée au sein du Comité par des membres désignés par elle, soit trois élus et deux personnalités de la commune.

A la suite de changements internes, il est nécessaire de modifier la composition des membres de la commune au sein du Comité d'organisation locale « Tahiti va'a 2018 ».

Après en avoir délibéré en sa séance du 08.12.2017;

ADOPTE :

Article 1^{er} : La composition du Comité d'Organisation locale « Tahiti va'a 2018 » mentionnée à l'article 2 de la délibération n°141/2015 du 09 décembre 2015 susvisée est remplacée par les dispositions suivantes :

Comité d'organisation locale « Tahiti va'a 2018 » :

- 2^e adjoint au maire : M. Abel TEMARII
- Conseiller municipal délégué : M. Jean CHICOU
- Conseiller municipal : M. Théodore TETUAETARA
- Personnalité de la commune : Mme Moea SIMON MAAMAATUAI AHUTAPU
- Personnalité de la commune : M. Samuel MOO SUNG

Article 2. : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 3. : Le Directeur général des services et le Chef du secrétariat général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire absent,



Mme Yvette LICHTLE,
1^{er} adjoint au maire

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

13 DEC. 2017

13 DEC. 2017

Le..... et publication du

Pour le Maire absent,
Le 6^{ème} Adjoint,



M. Heimana TAMRAA
Edouard FRITCH
Le Maire

